



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE:

À la séance extraordinaire du 18 décembre 2019, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement numéro 358 intitulé : "RÈGLEMENT N° 358 RELATIF AU PROGRAMME DE VIDANGE COLLECTIF DES INSTALLATION SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON".

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE
JANVIER DEUX-MILLE VINGT.

Martine Asselin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Martine Asselin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie que j'ai publié le présent avis à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité le 6 janvier 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce sixième jour du mois de janvier deux-mille vingt.

Martine Asselin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe